



Difference surface habitable entre compromis et mesure

Par **matt1978**, le **26/06/2015 à 13:51**

Bonjour,rrnrnJ'achete une maison individuel par une agence qui a mis sur l'annonce, que celle ci faisait 150m², nous signons le compromis (mai 2015) et dessus est stipulé que la "surface a usage d'habitation est de 150m², cuisine, salon...."rrnrnAprès une visite fin juin pour prendre toute les cotes pour de futur travaux, nous nous aprecevons que la maison ne fait que 135m²rrnrnNous demandons des explications a l'agence , et celle ci nous dit que il n'y a aucune obligation de surface sur une maison (sachant que sur le compromis la surface est marquée) et avec ces explication , ils nous renvoient les plans envoyé a la mairie lors de la construction et la il est marque 139,5m² sachant qu'il y a dessus une erreur de cotes sur une chambre de 5m² dont un total de 135m²rrnrnJe voudrais savoir si juridiquement il y a moyen de faire quelques chose car nous avons demande au notaire , mais pour eux ce n'est pas possiblernnrnMerci d'avance pour vos réponsesrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **27/06/2015 à 08:40**

Bonjour,rrnrnAvez-vous eu, en main, le "dossier diagnostiques" ? si oui, la surface "habitable" doit y être mentionnée.

Par **matt1978**, le **27/06/2015 à 09:06**

Merci de votre reponse, mais il n'y a pas de prix au m² juste ecrit que la surface a usage

d'habitation est de 150m2 suivi de toute les pieces de la maison

Par **matt1978**, le **27/06/2015** à **09:08**

Dans le diagnostique , il est stipulé seulemtn 122m2 mais on avait constate deja que le professionnel avez oublié des pieces, donc on a pas ete plus loin